



QUESTION ECRITE (art. 35 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du 18 septembre 2023

"Titre" : Suivi et évaluation du projet "Easyvote" et de ses variantes

Texte de l'intervention :

Lors de la séance du Conseil général du 14 avril 2016, une réponse avait été apportée au postulat de M. Sylvain Défago concernant la participation de notre Commune au projet "Easyvote". Il avait été alors décidé d'intégrer dans le budget de 2017, un montant de 1100 francs, correspondant à la première variante du projet, c'est-à-dire distribuer le document "Easyvote" aux jeunes âgés de 18 ans.

Nous sommes aujourd'hui en 2023, soit près de sept ans après cette décision, et aucun retour n'a été communiqué au Conseil général ni aux citoyens de Monthey concernant l'impact et l'efficacité de cette initiative. C'est dans ce contexte que je sollicite des éclaircissements sur plusieurs points :

Évaluation de l'initiative : Quels ont été les retours des jeunes ayant reçu le document "Easyvote"? A-t-on observé une augmentation de leur participation aux votations comparativement aux années précédant la mise en œuvre de cette initiative?

Coûts engagés : Les 1100 francs prévus ont-ils été entièrement utilisés chaque année pour la mise en place de cette initiative? Si non, pourquoi?

Autres variantes : Initialement, deux autres variantes avaient été envisagées : toucher les jeunes âgés de 18 à 20 ans et ceux âgés de 18 à 25 ans. Est-il envisagé de tester ces autres variantes dans le futur? Si oui, selon quel calendrier et modalités? Si non, pour quelles raisons?

Perspectives futures : Quelle est la position du Conseil municipal concernant la pérennisation ou non du projet "Easyvote"? Est-il envisagé d'étendre cette initiative à d'autres tranches d'âge ou d'adapter son format?

Conscient de l'importance de stimuler la participation civique de nos jeunes, je suis convaincu que ces éclaircissements permettront une meilleure compréhension des enjeux actuels et futurs liés au projet "Easyvote".

Nom prénom : Cardoso David

Représentant le parti / groupe : PLR Monthey-Choëx

Date : 18 septembre 2023

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. David CARDOSO
parti PLR
18 septembre 2023
11 décembre 2023

Titre :

Suivi et évaluation du projet "Easyvote" et de ses variantes

Développement :

Lors de la séance du Conseil général du 14 avril 2016, une réponse avait été apportée au postulat de M. Sylvain Defago concernant la participation de notre Commune au projet "Easyvote". Il avait été alors décidé d'intégrer dans le budget 2017, un montant de 1100 francs, correspondant à la première variante du projet, c'est-à-dire distribuer le document "Easyvote" aux jeunes âgée de 18 ans.

Nous sommes aujourd'hui en 2023, soit près de sept ans après cette décision, et aucun retour n'a été communiqué au Conseil général ni aux citoyens de Monthey concernant l'impact et l'efficacité de cette initiative. C'est dans ce contexte que je sollicite des éclaircissements sur plusieurs points.

Suivent 4 questions précises reprises ci-dessous.

1. PREAMBULE

1.1. Postulat 2016, S. DEFAGO, easyvote

La participation aux votations et aux élections, spécifiquement des jeunes électeurs, a fait l'objet d'un postulat de M. Sylvain DEFAGO en 2016.

Sur la base de cette impulsion, le projet easyvote a été déployé à l'intention des électeurs qui sont dans leur 19e année. Depuis cette date, la brochure easyvote est transmise à ces nouveaux électeurs.

1.2. Postulat 2021, D. RABOUD/Postulat 2021 A. D'ERRICO 2021, participation

La participation aux votations et aux élections préoccupe le Conseil général.

Deux postulats sur la participation aux élections et votations ont été acceptés, l'un en février (postulat de M. Damien RABOUD) et l'autre en décembre 2021 (postulat M. D'ERRICO).

Dans le cadre de la réponse à ces deux postulats, en décembre 2022, le Conseil municipal a présenté une analyse des taux de participation sur les 40 dernières années. Pour rappel, il peut être relevé que la fin des années '90 marque une baisse constante du taux de participation aux votations et élections. Le vote par correspondance, introduit début 2005, n'a pas permis d'infléchir la baisse de participation.

Le Conseil municipal a également présenté, dans sa réponse du 12 décembre 2022, les diverses mesures déployées pour chercher à favoriser la participation aux votations et élections, dont le projet easyvote.

2. **EVALUATION DU PROJET EASYVOTE**

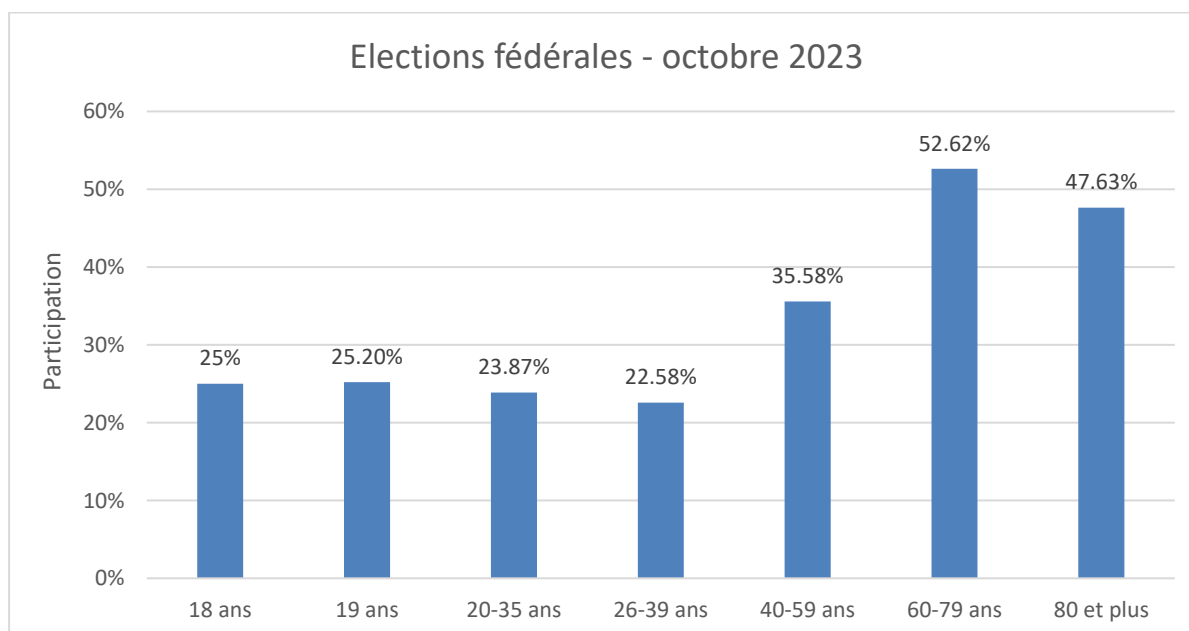
2.1. **Projet easyvote : envoi de la brochure aux électeurs dans leur 19^e année**

Comme susmentionné, les jeunes électeurs qui sont dans leur 19^e année reçoivent, joint à leur matériel de vote, la brochure easyvote. Il est à noter que cette brochure se voit déclinée du site internet <https://www.easyvote.ch/fr>. Tout électeur indépendamment de son âge peut, bien évidemment, consulter ces informations par le biais de ce site internet.

2.1. **Participation aux élections fédérales du 22 oct. 2023 par classe d'âge**

Le projet easyvote n'a pas permis d'infléchir la baisse de participation des jeunes et, plus largement, la participation des électeurs âgés de 20 à 25 ans (qui peuvent continuer, comme toute personne intéressée, à consulter les infos easyvote au moyen du site internet).

A titre d'exemple et par catégorie d'âge, il est possible de déterminer que, lors des dernières élections fédérales du 22 octobre 2023, la participation était la suivante (taux participation total : 37.95 %) :



2.1. Participation aux élections fédérales du 22 oct. 2023 par genre

En termes de genre et toute classe d'âge confondue, il peut être relevé que si les femmes représentent 53.7 % du corps électoral, 37.2 % des électrices ont exercé leur droit de vote. De même si les hommes représentent le 46.3 % du corps électoral, 38.8 % ont exercé leur droit de vote.

3. INITIATIVES COMMUNALES POUR LA PROMOTION DE L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

3.1. Projet participatif "Ramène ta fraise"

La Ville de Monthey souhaite intéresser les jeunes à la question publique en leur permettant de s'exprimer et de débattre autour d'une thématique qui leur tient à cœur.

En 2019, Soluna a fêté ses 20 ans. Dans le cadre de cet anniversaire, un vaste projet de consultation des 12 à 25 ans a vu le jour. Pour mener à bien ce projet, le Service "Jeunesse" s'est entouré d'un groupe de pilotage composé uniquement de jeunes. Conjointement, ceux-ci avaient pour mission de démarcher, de donner la parole, de collecter les différents points de vue de leurs pairs et de les faire connaître à la Ville. L'objectif visait à s'adresser à l'ensemble de la jeunesse montheyenne sans distinction d'appartenance, d'origine ou de profils socioculturel et socioéconomique. Ce projet devait aboutir à des assises réunissant les jeunes de la Ville. Bouleversé par la crise COVID, ce projet a dû explorer d'autres chemins notamment par le biais des réseaux sociaux. Les jeunes du groupe de pilotage et Soluna ont pris la décision de relancer un forum jeunesse, au printemps 2023.

3.2. Initiatives diverses pour la promotion de l'exercice du droit de vote

En 2021, 2022 et 2023, le Conseil municipal de Monthey a proposé une campagne d'affichage à l'intention des électeurs pour les engager à exercer leur droit de vote.

Pour rappel, le Conseil municipal propose également une rencontre annuelle à l'intention des résidents ainsi que la soirée "Enfin, je vote", événement lors desquels il est, notamment, profité de promouvoir l'exercice du droit de vote.



Les délégué-e-s et responsables jeunesse du Valais encouragent les jeunes à voter lors des élections communales du 18 octobre 2020!



vs.ch/impactjeunesse



4. COUTS ENGAGES

Lors de sa séance du 28 février 2022, le Conseil municipal a pris connaissance de la hausse de tarif de la brochure easyvote.

L'Exécutif a décidé de poursuivre l'envoi de la brochure aux jeunes électeurs dans leur 19^e année. Depuis avril 2022, le prix de la brochure est de Fr. 8.50 par personne et par année (4-5 votations-élections dans le courant d'une année). Les jeunes électeurs dans leur 19^e année sont environ 130 à 140 personnes, ce qui représente un coût total légèrement supérieur à Fr. 1'100.--.

5. VARIANTE DE DISTRIBUTION DE LA BROCHURE AU 18-25 ANS

Il apparaît tout à fait envisageable d'étendre la distribution de la brochure easyvote, sous format papier, aux 18-25 ans. Cependant, il n'est pas certain que les jeunes souhaitent privilégier la formule papier respectivement à la formule digitale disponible, pour rappel au moyen du [site internet dédié](#). Le Conseil municipal a estimé qu'il était important de sensibiliser la classe d'âge des 19 ans qui aurait ensuite tout loisir, si intérêt, de consulter le site internet dédié à chaque votation et élection.

En terme de coûts financiers, un peu plus de 1'000 électeurs constituent la classe d'âge 18-25 ans. A Fr. 8.50 par personne, une acquisition de la brochure papier pour envoi représenterait un coût d'environ Fr. 9'000.--.

6. PERSPECTIVES FUTURES DU PROJET EASYVOTE

Le Conseil municipal préconise la poursuite du projet easyvote aux jeunes électeurs dans leur 19^e année et de l'étendre aux électeurs dans leur 20^e année, étant précisé que le coût total doublerait pour s'élever environ à Fr. 2'200.--. Une réception de la brochure papier devrait leur permettre d'identifier cet outil informatif, neutre et objectif. Au-delà de sa 20^e année, tout électeur peut, lors de chaque votation et élection, se référer au [site internet dédié](#).

Monthey, le 27 novembre 2023